

# INDEMNITÉS · BACHELOR SOINS INFIRMIERS · TEMPS PARTIEL

	Définitions	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9
Indemnité de stage	Indemnité forfaitaire de CHF 4'800.- par année, soit CHF 14'400.- pour un bachelor SI en 3 ans (base plein temps), répartis sur la durée de la formation à temps partiel (4.5 ans - 54 mois).									CHF 266,66.- / mois
Taxe d'études	Taxe d'immatriculation à la HES-SO de CHF 700.- par semestre.									CHF 700.- sur facture, au début de chaque semestre  *CHF 1'050.- *non domicilié fiscalement en Suisse
Contribution aux frais d'études	Couvre la participation aux frais suivants: • mise à disposition de vêtements professionnels et leur entretien par le CHUV • accès aux équipements informatiques et au Helpesk • licences pour les ressources informatiques en ligne • consommables pour les cours pratiques • forfait de 600 impressions/an disponibles sur la carte étudiant • forfait de CHF 100.- par travail de bachelor pour l'accès aux articles payants, via la bibliothèque • tarif préférentiel dans les restaurants du CHUV • cotisation de CHF 10.- reversée à l'ASSIDE • participation solidaire de CHF 10.- versée au Fonds d'entraide									CHF 100.- sur facture, au début de chaque semestre
Taxe NAREG	Taxe d'inscription obligatoire au registre GesReg/NAREG, registre national des professions de la santé.	-	-	-	-	-	-	-	-	CHF 130.- sur facture, fin juillet

\* selon directives sur les taxes et indemnités.

## REMARQUES:

- Les factures sont à acquitter dans les 30 jours, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exmatriculation.
- Les situations particulières restent réservées.
- Pour les 1<sup>res</sup> années uniquement, la première indemnité est versée fin octobre pour la période du 15.09 au 15.10.